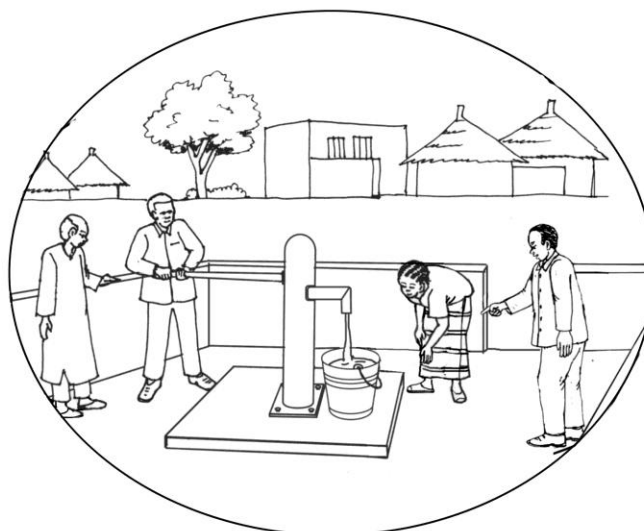
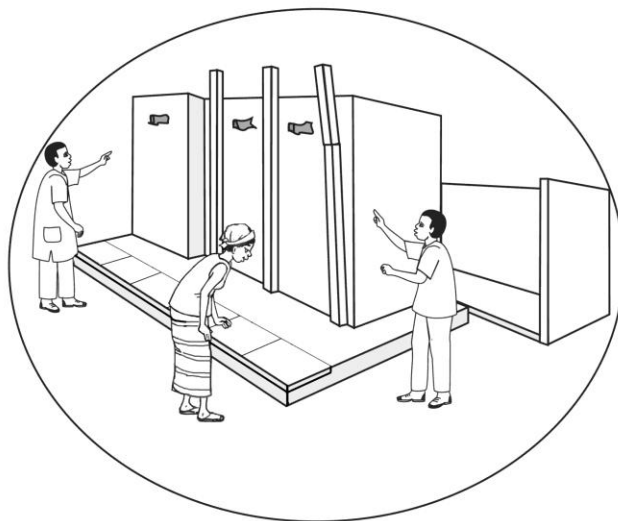
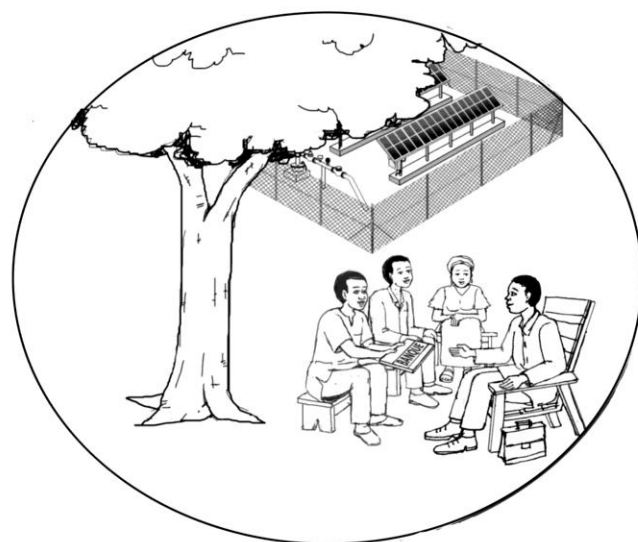
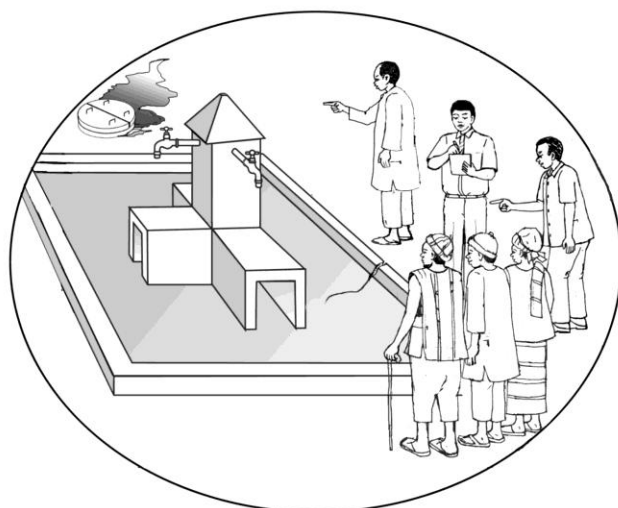




Fiches de suivi
de points d'eau et de latrines

Ref.: 2012-02-F



Série technique de GWI :
qualité des infrastructures.

Table des matières

A propos de cette série	3
Remerciements	4
A propos de la « Global Water Initiative »	4
1. FICHE DE SUIVI DE FORAGE EQUIPE DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE.....	7
2. FICHE DE SUIVI DE PUIITS MODERNE EQUIPE DE POULIES.....	15
3. FICHE DE SUIVI DE MINI RESEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU A ENERGIE SOLAIRE.	22
4. FICHE DE SUIVI DE LA GESTION DU POINT D'EAU.....	31
5. FICHE DE SUIVI DE LATRINES.....	37
BIBLIOGRAPHIE	42

A propos de cette série

La série technique de GWI : la qualité des infrastructures pour un accès durable à l'eau et à l'assainissement est un outil du programme « Global Water Initiative » (GWI) qui a été développé en Afrique de l'Ouest par le Catholic Relief Services et Sahel Consulting en réponse aux difficultés courantes rencontrées dans les projets d'eau et d'assainissement.

Chaque document de cette série aborde un aspect particulier : choix technologique, conception, réalisation, maintenance. Tous ces aspects sont importants dans la fourniture aux communautés de moyens fiables et durables d'accès à l'eau et à l'assainissement dans un contexte de décentralisation de plus en plus poussée.

Notre objectif est d'influencer ceux qui détiennent le pouvoir et la responsabilité de fournir l'eau et l'assainissement aux communautés rurales.

Nous voulons également influencer les communautés elles-mêmes pour qu'elles deviennent proactives et se départissent de la situation de bénéficiaires passifs dans laquelle elles se trouvaient dans le passé.

Les outils ont été conçus et testés sur le terrain en vue d'être utilisés par les communautés, les acteurs du développement et de l'aide humanitaire, les responsables communaux et les services techniques étatiques. Ils visent précisément à favoriser une meilleure compréhension qui guidera ces décideurs clés dans le choix de technologies appropriées, la supervision de la réalisation des ouvrages pour assurer la qualité, la mise en place de systèmes d'exploitation et de maintenance appropriés et l'assurance que les revenus générés sont suffisants pour maintenir ces systèmes fonctionnels.

Les outils en eux-mêmes ne constituent pas une méthode, leur utilisation suppose déjà l'engagement dans un processus participatif solide.

La série technique de GWI : la qualité des infrastructures pour un accès durable à l'eau et à l'assainissement comprend les documents suivants:

Guide pratique pour la construction de latrine à simple fosse	Réf.: 2011-01-F
Démarche qualité pour la réalisation d'infrastructures durables en Afrique de l'Ouest	Réf.: 2012-01-F
Fiches de suivi des points d'eau et de latrines	Réf.: 2012-02-F
Guide de formation des communautés au suivi des travaux de réalisation de forage	Réf. : 2012-03-F
Contractualisation de la réalisation de points d'eau: formulaires de réception provisoire et définitive	Réf. : 2012-04-F

Etapes essentielles avant la mise en service d'un forage (équipé de pompe manuelle) au profit d'une communauté	Réf. : 2012-05-F
Guide de formation des communautés au suivi des travaux de réalisation d'un mini réseau d'approvisionnement en eau à énergie solaire	Réf. : 2012-06-F
Faire le bon choix: un comparatif des technologies d'approvisionnement en eau en milieu rural	Réf. : 2012-07-F

L'utilisation de ces documents est libre. Ils peuvent être téléchargés à partir du site <http://www.crsprogramquality.org/publications/tag/water-manualsuser-guides>.

Nous serions très intéressés de recevoir vos réactions sur l'utilité de ces documents.

Cette série est publiée en Français et en Anglais. Si vous effectuez une traduction de ces documents dans une autre langue, veuillez en envoyer une copie à lambert.nikiema@crs.org, jeanphilippe.debus@crs.org et suecavanna@sahelconsulting.org.uk.

Remerciements

Ce document a été élaboré par Lambert Zounogo P. NIKIEMA (CRS), Sue CAVANNA (Sahel Consulting) et Jean-Philippe DEBUS (CRS), l'équipe Qualité des infrastructures du programme « Global Water Initiative » (GWI) en Afrique de l'Ouest.

Les équipes de tous les cinq pays GWI ont apporté leurs idées aux premiers stades de l'élaboration de ce document et plus important encore, l'ont testé sur le terrain. Nous leur en sommes redevables.

Cette publication a été rendue possible grâce au soutien généreux et aux encouragements de la fondation Howard G. Buffett.

Illustrations :

- BONKOUNGOU Y. Parfait, Ouagadougou, Burkina Faso (polyart15@yahoo.fr);
- COULIBALY François Xavier, Toussiana, Burkina Faso (illus_faso@yahoo.fr).

A propos de la « Global Water Initiative »

Le programme « Global Water Initiative » (GWI), financé par la Fondation Howard G. Buffett, cherche à relever le défi que représente la fourniture durable d'un accès à l'eau potable et à l'assainissement, ainsi que la protection et la gestion des services des écosystèmes et des bassins hydrographiques, au profit

des populations les plus pauvres et les plus vulnérables qui dépendent de ces services. L'approvisionnement en eau dans le cadre de la GWI se fait à travers la sécurisation de la ressource et le développement d'approches nouvelles ou améliorées en matière de gestion de l'eau ; il s'intègre dans un cadre plus large qui traite de la pauvreté, du pouvoir et des inégalités qui touchent particulièrement les populations les plus pauvres. Cela nécessite d'allier une orientation pratique envers les services d'assainissement et d'approvisionnement en eau à des investissements visant à renforcer les institutions, sensibiliser l'opinion et élaborer des politiques efficaces.

Le collectif régional de la GWI en Afrique de l'Ouest est composé des partenaires suivants:

- Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)
- Catholic Relief Services (CRS)
- CARE International
- SOS Sahel (UK)
- Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED).

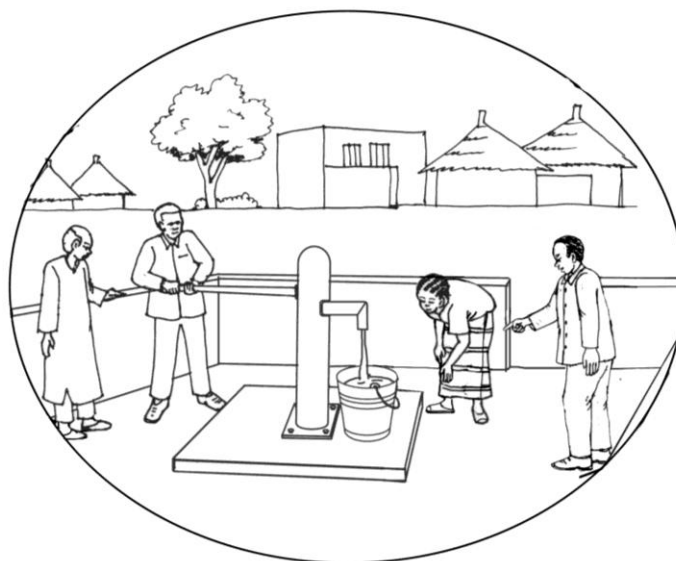
Le programme GWI en Afrique de l'Ouest couvre cinq pays : le Burkina Faso, le Ghana, le Mali, le Niger et le Sénégal. Certaines activités se déroulent également autour du projet de barrage de Fomi en Guinée. Pour plus d'informations sur le programme GWI, rendez-vous sur : www.globalwaterinitiative.com.

Les listes de contrôle qui sont présentées ci-après ont été élaborées pour suivre le développement des infrastructures d'eau et d'assainissement dans les communautés rurales.

Ces listes peuvent également être utilisées comme guide de formation à l'intention des comités de gestion et des surveillants de points d'eau communautaires.

1. FICHE DE SUIVI DE FORAGE EQUIPE DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE

Objet du suivi	Périodicité
Evaluation de l'état sanitaire du point d'eau	Mensuelle
Etat et fonctionnement de la pompe	Mensuelle
Qualité de l'eau	Mensuelle
Comportement des usagers	Mensuelle
Capacités de suivi et d'entretien du point d'eau	Trimestrielle



1. Etat sanitaire du point d'eau

1.1 Emplacement

	Oui	Non	Action à entreprendre si « Oui »
1 Est-ce qu'il y a une latrine à moins de 30 m du point d'eau ?			Supprimer la latrine
2 Est-ce qu'il y a une fosse fumière, ou dépôt d'ordures à moins de 30 m du point d'eau ?			Déplacer la fosse fumière ou le dépôt d'ordures.
3 Est-ce qu'il y a un enclos d'animaux à moins de 30 m du point d'eau ?			Déplacer l'enclos au delà de 30 m.
4 Est-ce qu'il y a des produits chimiques (huile de vidange, essence, solvant,) dans un rayon de 50m du point d'eau ?			Déplacer ces produits chimiques.
5 Est-ce que les animaux ont accès au point d'eau (dû à l'absence ou à un défaut de la clôture)?			Sensibiliser les utilisateurs et leur demander de mettre en place les barrières de protection.

1.2 Etat de la pompe

	Oui	Non	Action à entreprendre si « Oui »
6 La pompe est-elle instable ?			Remplacer les écrous manquants et/ou les resserrer.
7 La pompe est-elle cassée ?			Procéder à la réparation ou au changement de la pièce cassée.
8 Y a-t-il une fuite d'eau au niveau de la partie au dessus du sol ?			Vérifier l'état des joints et l'état du corps de la pompe (percé par la rouille ?)

1.3 Etat du plancher en béton (margelle, dalle anti-bourbier, trottoir) et de l'écoulement général de l'eau au niveau du point d'eau

	Oui	Non	Action à entreprendre si « Oui »
9 Le tablier béton (margelle) n'existe pas ou a moins d'1 mètre de rayon autour de la pompe ?			Mettre en place le tablier béton ou le réparer
10 Y a-t-il des cassures ou des fissures sur le plancher en béton (margelle, dalle anti-bourbier, trottoir) autour de la pompe manuelle?			Réparer ces cassures ou fissures.

FORAGE EQUIPE DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE

	Oui	Non	Action à entreprendre si « Oui »
11 Le canal d'évacuation des eaux présente-t-il des cassures ou fissures?			Réparer ces cassures ou fissures.
12 Y a-t-il de l'eau stagnante sur le plancher en béton (margelle, dalle anti-bourbier, trottoir) ou dans le canal d'évacuation des eaux ?			Faire le nettoyage : balayer et récurer (le plancher en béton ou le canal d'évacuation des eaux) au besoin. Refaire la pente du plancher en béton (margelle, dalle anti-bourbier, trottoir) si nécessaire.
13 Y a-t-il de l'eau stagnante autour du point d'eau ?			Comblers les trous autour de la superstructure du point d'eau, améliorer l'écoulement de l'eau aux alentours du point d'eau.
14 Est-ce que le plancher en béton (margelle, dalle anti-bourbier, trottoir) ou le canal d'évacuation des eaux est sale?			Faire le nettoyage: balayer et au besoin récurer le plancher en béton ou le canal d'évacuation des eaux.

1.4 Etat de l'abreuvoir et du puits perdu

	Oui	Non	Action à entreprendre si « Oui »
15 Est-ce que l'abreuvoir déborde?			Nettoyer l'abreuvoir, déboucher la conduite de vidange.
16 Est-ce que le puits perdu déborde?			Vider le puits perdu, enlever les dépôts et replacer les moellons. Sensibiliser les usagers à une bonne gestion de l'eau (en éviter le gaspillage).

	Oui	Non	Observation
TOTAL / 16			Plus le nombre de « Oui » est élevé, plus le risque sanitaire pour le point d'eau est élevé.

Remarque : Périodicité recommandée pour le suivi de l'état sanitaire du point d'eau : mensuelle.

2. Etat et fonctionnement de la pompe

	Oui	Non	Action à entreprendre si « Oui »
1 Est-ce que la pompe présente des pièces manquantes ?			Compléter les pièces manquantes.
2 Est-ce qu'il y a des boulons ou écrous qui ne sont pas en place ou qui ne sont pas bien serrés ?			Compléter les boulons ou écrous manquants et bien serrer ceux qui ne le sont pas.
3 Est-ce que la pompe présente des fuites? <u>Test de fuite :</u> (à effectuer après un arrêt de pompage de 30 minutes). Si plus de 5 coups de pompe sont nécessaires avant que l'eau ne sorte du bec de pompe, alors il y a des fuites.			Rechercher la cause → faire intervenir l'Artisan Réparateur. Il est possible que le clapet d'aspiration soit usé ou il qu'il y ait une fuite au niveau de la colonne d'exhaure.
4 Est-ce que le débit a diminué ? <u>Test de débit :</u> Commencer le test une fois que l'eau sort de façon continue. Donner 40 coups de pompe pendant approximativement une minute tout en recueillant l'eau dans un récipient : la quantité d'eau recueillie devrait être >10 litres.			→ faire intervenir l'Artisan Réparateur. Usure du clapet de piston, du joint de piston ou du cylindre.
5 Est-ce que le pompage est lourd ? Plus lourd qu'avant ?			→ faire intervenir l'Artisan Réparateur. Vérifier qu'il n'y a pas de boue dans le cylindre ou autre chose qui freine / bloque le système.
6 Est-ce que la pompe produit des bruits anormaux?			→ faire intervenir l'Artisan Réparateur. Chercher la cause de ces bruits (une pièce peut être usée ou endommagée) et procéder à la réparation
7 Y a-t-il un jeu anormal dans l'action de la pompe?			→ faire intervenir l'Artisan Réparateur. Chercher la cause de ce jeu (une pièce peut être usée ou endommagée) et procéder à la réparation.

	Oui	Non	Action à entreprendre si « Oui »
8 Autres phénomènes anormaux ?			En chercher la cause et procéder à la correction.
9 Est-ce que la pompe est en panne (ne fonctionne pas) ?			Rechercher la cause et procéder à la réparation → faire intervenir l'Artisan Réparateur.

Remarque: Périodicité recommandée pour le suivi de l'état de fonctionnement de la pompe : mensuelle.

3. Qualité de l'eau

NB : Les éléments qui suivent ne constituent pas une évaluation scientifique de la qualité de l'eau, mais permettent d'identifier des problèmes potentiels.

	Oui	Non	Action à entreprendre si « Oui »
1 Est-ce que l'eau est trouble (non limpide) ?			Informé la commune et les services techniques en charge de l'approvisionnement en eau.
2 Est-ce que l'eau a une odeur ?			Informé la commune et les services techniques en charge de l'approvisionnement en eau.
3 Est-ce que l'eau a un goût (anormal) ?			Informé la commune et les services techniques en charge de l'approvisionnement en eau.

NB : Périodicité recommandée pour le suivi de la qualité de l'eau : mensuelle.

4. Comportement des usagers

	Oui	Non	Action à entreprendre si « Oui »
1 Est-ce que la pompe est mal manipulée ?			Informé/Sensibiliser les usagers et les gestionnaires du point d'eau sur le lien entre la manipulation de la pompe et sa durabilité.
2 Est-ce qu'il y a un gaspillage de l'eau (ex : on laisse déborder des récipients) ?			Inviter le comité de gestion du point d'eau à sensibiliser les usagers sur la bonne gestion de l'eau et de la pompe.

	Oui	Non	Action à entreprendre si « Oui »
3 Est-ce qu'il y a des actions qui détériorent la superstructure (exemple: reposer les vélos sur les murs de la superstructure)?			Inviter le comité de gestion du point d'eau à inclure ce point dans les règles d'utilisation du point d'eau et à renforcer la surveillance.
4 Les récipients de puisage sont-ils généralement sales ?			Nécessité d'un rappel sur l'hygiène de l'eau.
5 Les récipients de puisage sont-ils généralement non couverts (ou sans un bouchon de fermeture) ?			Nécessité d'un rappel sur l'hygiène de l'eau.

Remarque : Périodicité recommandée pour le suivi du comportement des utilisateurs du point d'eau : mensuelle.

5. Capacités de suivi et d'entretien du point d'eau

	Oui	Non	Action à entreprendre si « Non »
1 Est-ce qu'il y a un gestionnaire du point d'eau présent tout le temps au niveau du point d'eau?			Inviter et accompagner la communauté à la mise en place de gestionnaire du point d'eau.
2 Est-ce que le gestionnaire du point d'eau a été correctement formé?			Organiser une formation du gestionnaire du point d'eau.
3 Est-ce qu'il y a au moins un mécanicien de pompe au niveau local capable d'entretenir périodiquement la pompe ?			Inviter la communauté à identifier au moins un mécanicien de pompe et le former.
4 Est-ce qu'un (ou le) programme d'entretien du point d'eau est appliqué ?			Inviter les gestionnaires du point d'eau à l'adoption et/ou à l'application d'un programme d'entretien.
5 Est-ce qu'il y a une fiche d'entretien de la pompe ?			Demander aux gestionnaires du point d'eau d'utiliser une telle fiche.
6 Est-ce que le gestionnaire du point d'eau sait comment faire un test de débit et de fuite?			Initier le gestionnaire du point d'eau à la conduite de tests de fuite et de débit.

FORAGE EQUIPE DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE

	Oui	Non	Action à entreprendre si « Non »
7 Est-ce que les outils d'entretien courant de la pompe (clés, etc.) sont disponibles ?			Fournir les outils nécessaires ou inviter les gestionnaires du point d'eau à en acquérir.
8 Est-ce qu'il y a assez d'argent disponible (en préciser le montant) et gardé dans un endroit sûr pour les réparations ?			Travailler avec les gestionnaires du point d'eau pour la mise en place d'un système de paiement de l'eau et pour la sécurisation de l'argent qui sera récolté.

Remarque: Périodicité recommandée pour le suivi des capacités de suivi et d'entretien du point d'eau : trimestrielle.

Points supplémentaires sur la gestion

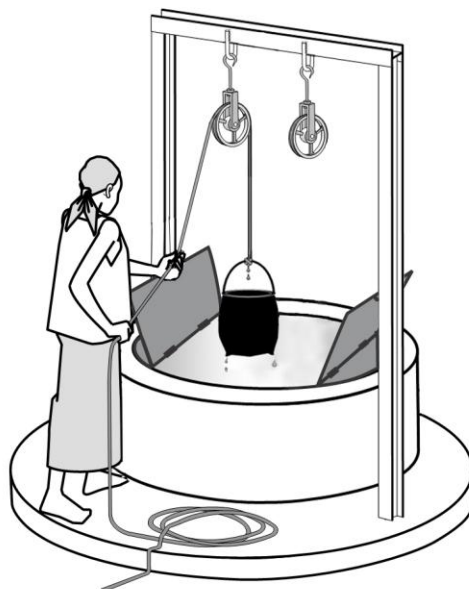
<u>Si un programme d'entretien du point d'eau (pompe) existe, décrivez-le:</u>
<u>Préciser le nombre de fois ou la pompe est tombée en panne depuis le dernier suivi, la nature des pannes et les délais de réparations (remise en marche).</u>
<u>Quel est le système d'acquisition de pièces de rechange ?</u>
<u>Quel est le montant actuel disponible (dans une institution bancaire) pour l'entretien et les réparations du point d'eau?</u>

Quel est le montant annuel de la contribution de la communauté initialement convenu pour assurer qu'assez d'argent est mis de côté pour les frais de maintenance et de réparations ?

Est-ce que le montant recueilli permet de satisfaire cet objectif?

2. FICHE DE SUIVI DE PUIITS MODERNE EQUIPE DE POULIES

Objet du suivi	Périodicité
Etat sanitaire du point d'eau	Mensuelle
Etat du système d'exhaure, du cuvelage et du captage	Mensuelle
Débit du puits et qualité de l'eau	Mensuelle
Comportement des utilisateurs	Mensuelle
Capacités de suivi et d'entretien du point d'eau	Trimestrielle



Copyright GWI

1. Etat sanitaire du point d'eau

1.1 Emplacement

	Oui	Non	Action à entreprendre si « Oui »
1 Est-ce qu'il y a une latrine à moins de 30 m du point d'eau ?			Supprimer la latrine
2 Est-ce qu'il y a une fosse fumière, ou dépôt d'ordures à moins de 30 m du point d'eau ?			Déplacer la fosse fumière ou le dépôt d'ordures.
3 Est-ce qu'il y a un enclos d'animaux à moins de 30 m du point d'eau ?			Déplacer l'enclos au delà de 30 m.
4 Est-ce qu'il y a des produits chimiques (huile de vidange, essence, solvant,) dans un rayon de 50m du point d'eau ?			Déplacer ces produits chimiques.
5 Est-ce que les animaux ont accès au point d'eau (dû à l'absence ou à un défaut de la clôture)?			Sensibiliser les utilisateurs et leur demander de mettre en place les barrières de protection.

1.2 Exhaure de l'eau

	Oui	Non	Action à entreprendre si « Oui »
6 Est-ce que la puisette est susceptible de contaminer l'eau du puits ?			Mettre en place des règles d'utilisation et d'entreposage des puisettes permettant d'éviter la contamination de l'eau du puits.
7 La corde utilisée est-elle susceptible d'être une source de contamination de l'eau du puits ?			Trouver un système permettant d'éviter l'introduction dans le puits d'une corde contaminée (notamment ayant trainé au sol)
8 Le puits est-il sans couverture ?			Mettre en place un système pour couvrir le puits quand il n'est pas utilisé.

1.3 Etat de la margelle, du plancher en béton (dalle anti-bourbier, trottoir) et de l'écoulement

	Oui	Non	Action à entreprendre si « Oui »
9 Y a-t-il des cassures ou fissures sur la margelle favorisant l'écoulement de l'eau de surface du plancher en béton dans le puits?			Réparer ces cassures ou fissures.
10 Le tablier béton (margelle) n'existe pas ou a moins d'1 mètre de rayon autour de la margelle ?			Mettre en place le tablier béton ou le réparer
11 Y a-t-il des cassures ou des fissures sur le plancher en béton (dalle anti-bourbier, trottoir) favorisant l'infiltration de l'eau dans le sol ?			Réparer ces cassures ou fissures.
12 Le canal d'évacuation des eaux présente-t-il des cassures ou fissures?			Réparer ces cassures ou fissures.
13 Y a-t-il de l'eau stagnante sur le plancher en béton (dalle anti-bourbier, trottoir) ou dans le canal d'évacuation des eaux ?			Faire le nettoyage : balayer et récurer (le plancher en béton ou le canal d'évacuation des eaux) au besoin. Refaire la pente du plancher en béton (dalle anti-bourbier, trottoir) si nécessaire.
14 Y a-t-il de l'eau stagnante autour du point d'eau ?			Comblé les trous autour de la superstructure du point d'eau, améliorer l'écoulement de l'eau aux alentours du point d'eau.
15 Est-ce que le plancher en béton (dalle anti-bourbier, trottoir) ou le canal d'évacuation des eaux est sale?			Faire le nettoyage: balayer et au besoin récurer le plancher en béton ou le canal d'évacuation des eaux.
16 Le mur de clôture est-il endommagé permettant l'accès des animaux dans l'enceinte du puits ?			Reconstruire le mur d'enceinte.

1.4 Etat de l'abreuvoir et du puits perdu

	Oui	Non	Action à entreprendre si « Oui »
17 Est-ce que l'abreuvoir déborde?			Nettoyer l'abreuvoir, déboucher la conduite de vidange.
18 Est-ce que le puits perdu déborde?			Vider le puits perdu, enlever les dépôts et remplacer les moellons. Sensibiliser les usagers à une bonne gestion de l'eau (en éviter le gaspillage).

	Oui	Non	Observation
TOTAL / 18			Plus le nombre de « Oui » est élevé, plus le risque sanitaire pour le point d'eau est élevé.

Remarque : Périodicité du suivi de l'état sanitaire du point d'eau : mensuelle.

2. Etat du système d'exhaure, du cuvelage et du captage ?

	Oui	Non	Action à entreprendre si « Oui »
1 Le bâti d'exhaure est-il endommagé ou non utilisable ?			Le réparer ou le remplacer.
2 Est-il noté l'absence de poulies ou des poulies non fonctionnelles (endommagées) ?			Réparer les poulies ou confectionner de nouvelles poulies.
3 Est-ce que des parois du cuvelage se sont détachées?			Il est nécessaire d'effectuer une réhabilitation de ces parties.
4 Y a-t-il des signes de dégradations (fissures) visibles sur le béton du cuvelage ?			Procéder au colmatage rapide des fissures.
5 Le captage est-il incliné ?			Il est nécessaire de réhabiliter ces parties.

Remarque : Périodicité recommandée pour le suivi de l'état du système d'exhaure, du cuvelage et du captage : mensuelle.

3. Débit du puits et qualité de l'eau

NB : Les éléments qui suivent ne constituent pas une évaluation scientifique de la qualité de l'eau, mais permettent d'identifier des problèmes potentiels.

	Oui	Non	Action à entreprendre si « Oui »
1 Est-ce que la hauteur d'eau dans le puits a diminué (anormalement) comparativement au moment de sa construction?			Procéder au curage du puits (si dépôts) et au décolmatage du captage si nécessaire. L'intervention d'un spécialiste est nécessaire Envisager l'approfondissement du puits si la hauteur d'eau dans le puits a diminué de manière significative et si les opérations de curage et décolmatage n'ont pas donné satisfaction.
2 L'eau est-elle trouble (non limpide) ?			Nettoyer le puits (curage, développement)
3 L'eau a-t-elle une odeur ou sent-elle mauvais?			Effectuer une désinfection du puits avec de l'eau de javel ou du chlore, puis vider complètement le puits après le temps de contact. S'assurer qu'aucun animal mort n'est à l'intérieur. Si c'est le cas, l'extraire et désinfecter complètement le puits comme indiqué ci-dessus.

Remarque : La périodicité recommandée pour le suivi du débit du puits et de la qualité de l'eau : mensuelle.

Cependant il peut y avoir des alertes ponctuelles sur la qualité de l'eau (odeur, turbidité).

4. Comportement des usagers

	Oui	Non	Action à entreprendre si « Oui »
1 Y a-t-il un gaspillage de l'eau (débordement de l'eau des récipients) ou des flaques d'eau alentours du puits ?			Inviter le comité de gestion du point d'eau à sensibiliser les usagers sur la bonne gestion de l'eau
2 Est-ce qu'il y a des actions qui détériorent la superstructure (exemple reposer les vélos sur les murs de la superstructure)?			Inviter le comité de gestion du point d'eau à inclure ce point dans les règles d'utilisation du point d'eau et à renforcer la surveillance.

	Oui	Non	Action à entreprendre si « Oui »
3 Les récipients de puisage de l'eau sont-ils généralement sales ?			Nécessité d'un rappel sur l'hygiène de l'eau.
4 Les récipients de puisage de l'eau sont-ils généralement non couverts (ou sans un bouchon de fermeture) ?			Nécessité d'un rappel sur l'hygiène de l'eau.

Remarque : La périodicité recommandée du suivi du comportement des utilisateurs du point d'eau: mensuelle.

5. Capacités de suivi et d'entretien du point d'eau

	Oui	Non	Action à entreprendre si « Non »
1 Est-ce qu'il y a un gestionnaire ou surveillant du point d'eau?			Inviter et accompagner la communauté à la mise en place de gestionnaire ou surveillant du point d'eau.
2 Est-ce que le gestionnaire du point d'eau a été correctement formé?			Organiser une formation du gestionnaire du point d'eau
3 Est-ce qu'il y a une personne chargée de l'entretien périodique du puits (petites réparations, inspection de l'intérieur du puits, colmatage des fissures du cuvelage) ?			Inviter la communauté à identifier une personne responsable de l'entretien du puits et la former.
4 Est-ce que la personne chargée de l'entretien du puits a été bien formée?			Organiser la formation de la personne chargée de l'entretien du puits.
5 Est-ce qu'un programme d'entretien du puits est appliqué?			Inviter le gestionnaire du point d'eau à adopter et/ou appliquer un programme d'entretien et à le suivre rigoureusement.
6 Est-ce qu'il y a une fiche d'entretien du puits ?			Demander l'instauration d'une fiche d'entretien et demander au comité de la vérifier à chaque rencontre trimestrielle.
7 Est-ce que les outils d'entretien adéquats du puits (corde, casque, truelle, seau, ceinture de sécurité, etc.) sont disponibles ?			Fournir les outils nécessaires ou inviter les gestionnaires à en acquérir.

	Oui	Non	Action à entreprendre si « Non »
8 Est-ce qu'il y a assez d'argent disponible (en préciser le montant) et gardé dans un endroit sûr pour les réparations ?			Travailler avec les gestionnaires du point d'eau pour la mise en place d'un système de paiement de l'eau et pour la sécurisation de l'argent qui sera récolté.

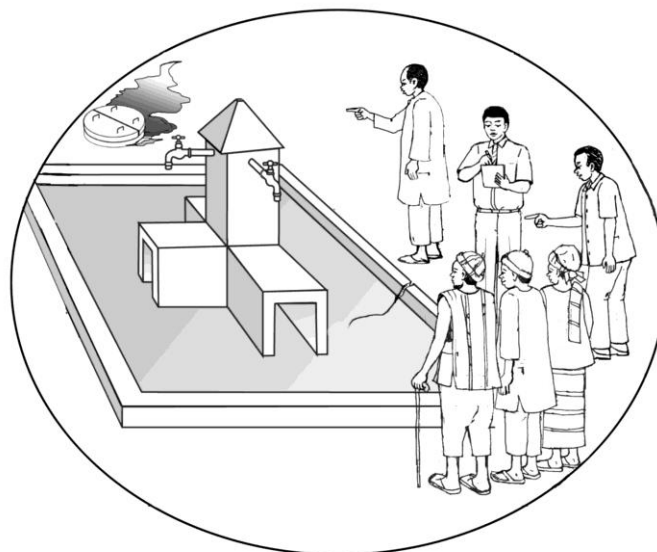
Remarque : périodicité du suivi des capacités de suivi et d'entretien du point d'eau : trimestrielle.

Points supplémentaires sur la gestion

<u>Si un programme d'entretien du point d'eau existe, décrivez-le:</u>
<u>Quel est le montant actuel disponible (dans une institution bancaire) pour l'entretien et les réparations du point d'eau?</u>
<u>Quel est le montant annuel de la contribution de la communauté initialement convenu pour assurer qu'assez d'argent est mis de côté pour les frais de maintenance et de réparations ?</u>
<u>Est-ce que le montant recueilli permet de satisfaire cet objectif?</u>

3. FICHE DE SUIVI DE MINI RESEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU A ENERGIE SOLAIRE.

Objet du suivi	Périodicité
Etat sanitaire du point d'eau (forage)	Mensuelle
Etat du générateur solaire	Mensuelle
Etat du réservoir, des bornes fontaines autres points de puisage d'eau	Mensuelle
Etat des vannes et des chambres	Mensuelle
Qualité et quantité de l'eau	Mensuelle
Comportement des utilisateurs	Mensuelle
Capacités de suivi et d'entretien du point d'eau	Trimestrielle



1. Etat sanitaire du point d'eau (forage)

1.1 Emplacement du forage

	Oui	Non	Action à entreprendre si « Oui »
1 Est-ce qu'il y a une latrine à moins de 30 m du point d'eau ?			Supprimer la latrine
2 Est-ce qu'il y a une fosse fumière, ou dépôt d'ordures à moins de 30 m du point d'eau ?			Déplacer la fosse fumière ou le dépôt d'ordures.
3 Est-ce qu'il y a un enclos d'animaux à moins de 30 m du point d'eau ?			Déplacer l'enclos au delà de 30 m.
4 Est-ce qu'il y a des produits chimiques (huile de vidange, essence, solvant,) dans un rayon de 50m du point d'eau ?			Déplacer ces produits chimiques.
5 Est-ce que le forage est implanté dans une zone inondable ?			Construire une plateforme autour de la margelle du forage et surélever l'ensemble au dessus du niveau des eaux.

1.2 Etat de la tête de forage et du drainage autour

	Oui	Non	Action à entreprendre si « Oui »
6 Est-ce qu'il y a un risque que la tête de forage soit inondée ?			Surélever la tête de forage pour éviter sa submersion par l'eau.
7 Est-ce que les écrous de fixation de la plaque de la tête de forage sont manquants ou mal serrés ?			Remplacer les écrous manquants/resserrer ces écrous
8 Est-ce qu'il y a des possibilités de passage de l'eau de l'extérieur à l'intérieur du forage (interstices, etc.) ?			Colmater ces interstices.
9 Le tablier béton n'existe pas ou a moins d'1 mètre de rayon autour du forage ?			Mettre en place le tablier béton ou le réparer de façon à avoir au moins les 1m de rayon autour de la tête de forage.
10 Est-ce que le tablier en béton présente des cassures ou fissures?			Réparer ces cassures ou fissures.
11 Est-ce qu'il y a de l'eau stagnante (ou une possibilité de stagnation d'eau) autour de la tête de forage ?			Comblent les trous autour de la tête de forage, assurer un bon écoulement de l'eau aux alentours de la tête de forage.

MINI RESEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU AVEC ENERGIE SOLAIRE

	Oui	Non	Action à entreprendre si « Oui »
12 Est-ce qu'il y a des fuites sur les conduites d'eau au niveau de la tête de forage ?			Organiser d'urgence la réparation des fuites avec le plombier.

1.3 Etat du réseau (canalisations)

	Oui	Non	Action à entreprendre si « Oui »
13 Y a-t-il des fuites sur les canalisations (remarquables par des endroits mouillés du réseau de canalisations) ?			Organiser d'urgence la réparation des fuites avec le plombier.
14 Y a-t-il des fuites au niveau des pièces spéciales (vannes, etc.) ?			Organiser la réparation des fuites avec le plombier.

	Oui	Non	Observation
TOTAL / 14			Plus le nombre de « Oui » est élevé, plus le risque sanitaire pour le point d'eau est élevé.

Remarque : périodicité recommandée pour le suivi de l'état sanitaire du point d'eau : mensuelle.

2. Etat du générateur solaire

	Oui	Non	Action à entreprendre si « Oui »
1 Y a-t-il de l'herbe sous les panneaux ?			Enlever les herbes qui sont sous les panneaux solaires et autour de l'enceinte des panneaux solaires.
2 Est-ce que de l'eau stagne sous les panneaux solaires favorisant la poussée de l'herbe ?			Effectuer un terrassement (remblai) sur l'aire et autour de l'enceinte des panneaux solaires.
3 Les modules solaires sont-ils sales (poussiéreux) ?			Expliquer aux gestionnaires de points d'eau l'incidence que cela a sur la production de l'eau et leur demander de procéder à leur nettoyage chaque jour.
4 Le nettoyage des modules solaires se fait-il avec un chiffon sec et/ou sale, avec de l'eau sale, ou avec des produits décapants ?			Informers les gestionnaires de points d'eau que le nettoyage des panneaux doit se faire avec un chiffon propre et de l'eau propre sans particule abrasive et sans utiliser de produit décapant.

MINI RESEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU AVEC ENERGIE SOLAIRE

	Oui	Non	Action à entreprendre si « Oui »
5 Les modules solaires sont-ils couverts à un moment donné au cours de la journée par l'ombre d'obstacles (arbres, maisons, etc.) ?			Déplacer/supprimer toute source projetant de l'ombre sur les modules
6 Y a-t-il des modules solaires brisés ou endommagés ?			Informar la structure technique compétente (installateur, commune, service technique, etc.) afin que des mesures de conservation soient prises (réorganisation du raccordement des modules) en attendant le remplacement des modules brisés ou endommagés.
7 L'enceinte des modules solaires est-elle détériorée, permettant l'accès des animaux ou de personnes non autorisées dans l'enceinte ?			S'assurer que l'enceinte est rapidement réparée.
8 La porte d'entrée est-elle sans verrou / ou est-elle enlevée ?			Mettre en place un verrou / installer une porte qui peut être fermée.
9 Les fondations des supports des modules solaires s'enfoncent-elles dans le sol (provoquant une inclinaison anormale des modules solaires → Risque de bris des modules solaires) ?			Informar d' urgence la structure compétente (installateur, commune, service technique, etc.) afin que des mesures soient prises (démontage de panneaux) en attendant la reprise des fondations.
10 Les boîtiers de connexion des modules sont-ils non étanches à l'eau ou ouverts ?			Refermer les boîtiers de raccordement ouverts et informer la structure compétente (installateur, commune, service technique, etc.) concernant les boîtiers non étanches.
11 Y a-t-il des câbles qui pendent et ne sont pas maintenus en place par des attaches ?			Informar la structure compétente (installateur, commune, service technique, etc.).
12 Y a-t-il des câbles qui sont coupés ?			Informar d' urgence la structure compétente (installateur, commune, service technique, etc.).
13 Y a-t-il des raccordements de câbles à l'extérieur des boîtiers ?			Informar la structure compétente et demander la correction de la situation (changement des câbles de façon à ce que tous les raccordements soient faits dans les boîtiers).

Remarque : périodicité recommandée du suivi de l'état du générateur solaire : mensuelle.

3. Etat du réservoir, des bornes fontaines et autres points de puisage d'eau

	Oui	Non	Action à entreprendre si « Oui »
1 Y a-t- il des fuites au niveau de la cuve (réservoir à eau)?			Effectuer la réparation de la cuve (réservoir eau).
2 Y a-t-il des fuites sur la tuyauterie (tuyau de refoulement, tuyau de distribution, trop plein ou vidange) ?			Programmer la réparation des fuites avec le plombier.
3 Y a-t-il des vannes (sous le réservoir d'eau) qui sont difficilement ou pas manœuvrables ?			Programmer d'urgence l'intervention d'un spécialiste des vannes et prévoir dans l'avenir un programme périodique d'entretien des vannes.
4 Y a-t-il une plate forme (radier) de borne fontaine cassée ou fissurée ?			Réparer les cassures ou fissures.
5 Y a-t-il des robinets cassés ?			Programmer le changement des robinets avec le plombier.
6 Y a-t-il des robinets qui ont des fuites ?			Programmer la réparation des fuites avec le plombier.
7 Y a-t-il des fuites au niveau des canalisations non enfouies (tuyau en acier galvanisé, etc.) ?			Programmer la réparation des fuites avec le plombier.
8 Y a-t-il de l'eau stagnante aux alentours des bornes fontaines ou autres points de puisage ?			Comblent les trous autour des bornes fontaines et autres points de puisage, et améliorer le drainage dans les alentours.
9 Y a-t-il des puits perdus de bornes fontaines ou autres points de puisage qui sont bouché (et desquels l'eau déborde) ?			Vider le puits perdu, enlever les dépôts et replacer les moellons. Sensibiliser les usagers à une bonne gestion de l'eau (éviter le gaspillage de l'eau).

Remarque : périodicité recommandée pour le suivi de l'état du réservoir, des bornes fontaines et autres points de puisage: mensuelle.

4. Etat des vannes et des regards

	Oui	Non	Action à entreprendre si « Oui »
1 Les vannes sont-elles couvertes de terre et non apparentes ?			Déblayer et laisser les vannes apparentes, vérifier que les vannes peuvent être ouvertes et fermées aisément.
2 Est-ce qu'il y a des regards dont le béton est détérioré ?			Programmer la reprise de ces bétons
3 Est-ce qu'il y a des dalles de couvertures des regards qui sont cassées ?			Programmer la reprise des dalles de couverture.
4 Les vannes sont-elles difficilement manœuvrables ou pas du tout ?			Programmer d'urgence l'intervention d'un spécialiste des vannes et prévoir dans l'avenir un programme périodique d'entretien des vannes.

Remarque : périodicité recommandée pour le suivi de l'état des vannes et regards: mensuelle.

5. Qualité et quantité de l'eau

NB : Les éléments qui suivent ne constituent pas une évaluation scientifique de la qualité de l'eau, mais permettent d'identifier des problèmes potentiels.

	Oui	Non	Action à entreprendre si « Oui »
1 Est-ce que l'eau est trouble (non limpide) ?			Informé la commune et les services techniques en charge de l'approvisionnement en eau.
2 Est-ce que l'eau a une odeur ?			Informé la commune et les services techniques en charge de l'approvisionnement en eau.
3 Est-ce que l'eau a un goût (anormal) ?			Informé la commune et les services techniques en charge de l'approvisionnement en eau.
4 La quantité moyenne d'eau produite quotidiennement par le système a-t-elle diminuée depuis la dernière visite de suivi ?			Informé la structure compétente (entreprise ayant procédé à l'installation, commune, service technique, etc.) du problème.

Remarque : périodicité recommandée pour le suivi de la qualité et de la quantité de l'eau : mensuelle.

6. Comportement des usagers

	Oui	Non	Action à entreprendre si « Oui »
1 Est-ce que les robinets sont mal manipulés ?			Informier et/ou sensibiliser les usagers et les gestionnaires sur le lien entre la manipulation des robinets et leur durabilité.
2 Y a-t-il un gaspillage de l'eau (exemple : l'eau qui déborde des récipients pendant le puisage) ?			Inviter le comité à sensibiliser les usagers sur la bonne gestion de l'eau.
3 Est-ce qu'il est constaté des actions de détérioration des infrastructures (notamment des bornes fontaines) par les usagers?			Inviter le comité de gestion du point d'eau à inclure ces points dans les règles d'utilisation du point d'eau et à renforcer la surveillance.
4 Les récipients de puisage de l'eau sont-ils sales en général?			Nécessité d'un rappel sur l'hygiène de l'eau.
5 Les récipients de puisage de l'eau sont-ils généralement non couverts (ou sans un bouchon de fermeture) ?			Nécessité d'un rappel sur l'hygiène de l'eau.

Remarque : périodicité recommandée pour le suivi du comportement des usagers: mensuelle.

7. Capacités de suivi et d'entretien du point d'eau

	Oui	Non	Action à entreprendre si « Non »
1 Est-ce qu'un gardien est préposé à la garde du générateur solaire?			Convoquer une rencontre avec la communauté pour discuter des risques de laisser le générateur sans surveillance et les encourager à prendre des dispositions.
2 Y a-t-il un local de gardien à côté du générateur solaire?			Convoquer une rencontre avec la communauté pour discuter des risques et des dispositions à prendre.
3 Y a-t-il une personne responsable du nettoyage et de l'inspection quotidienne du générateur solaire?			En collaboration avec la communauté, identifier et former une personne responsable de cette tâche.
4 La personne responsable du nettoyage et de l'inspection quotidienne du générateur solaire a-t-elle été correctement formée?			Programmer la formation de la personne responsable du nettoyage et de l'inspection quotidienne des panneaux.

MINI RESEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU AVEC ENERGIE SOLAIRE

	Oui	Non	Action à entreprendre si « Non »
5 Y a-t-il un gestionnaire pour chaque borne fontaine ?			Inviter et accompagner la communauté à la mise en place de gestionnaires de borne fontaine et à procéder à leur formation.
6 Y a-t-il une personne en charge de suivre l'état du réseau (réservoir, vannes, robinets de puisage, conduites enterrées, etc.) ?			Inviter et accompagner la communauté à la mise en place d'un système de suivi de l'état du réseau.
7 Est-ce qu'un relevé périodique des compteurs de la pompe et des bornes fontaines est effectué?			Inviter et accompagner la communauté à l'organisation de la collecte de ces données.
8 Y a-t-il un programme d'entretien périodique de tout le système d'approvisionnement en eau et est-il mis en œuvre?			Inviter les gestionnaires du système d'approvisionnement en eau à adopter et/ou à appliquer un programme d'entretien.
9 Y a-t-il une fiche de suivi des interventions sur les équipements (générateur, pompe, onduleur, réservoir, vannes, etc.)?			Demander aux gestionnaires de point d'eau l'instauration de la fiche de suivi des interventions sur les équipements et son utilisation permanente.
10 Est-ce qu'il y a assez d'argent disponible (en préciser le montant) et gardé dans un endroit sûr pour les réparations?			Travailler avec les gestionnaires de point d'eau pour la mise en place un système de paiement de l'eau et de garde de l'argent collecté dans un lieu sûr.
11 Est-ce que le village est informé des compétences techniques qui sont nécessaires et de la structure à contacter (nom de la structure, numéro de téléphone, etc.) en cas de panne constatée sur les équipements ?			Accompagner la communauté à éclaircir ce point et à rendre l'information disponible pour tous.

Remarque : périodicité recommandée pour le suivi des capacités de suivi et d'entretien du point d'eau : trimestrielle.

Points supplémentaires sur la gestion

Si un programme d'entretien du système d'approvisionnement en eau existe, décrivez-le:

Quel est le système d'acquisition des pièces de rechange ?

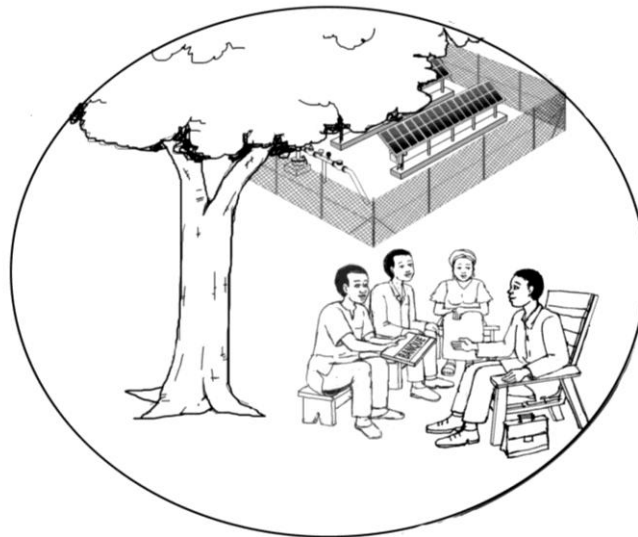
Quel est le montant actuel disponible (dans une institution bancaire) pour l'entretien et les réparations du système d'approvisionnement en eau?

Quel est le montant annuel de la contribution de la communauté initialement convenu pour assurer qu'assez d'argent est mis de côté pour les frais de maintenance et de réparations ?

Est-ce que le montant recueilli permet de satisfaire cet objectif?

4. FICHE DE SUIVI DE LA GESTION DU POINT D'EAU

Objet du suivi	Périodicité
Existence et fonctionnalité de l'organe de gestion	Annuelle
Equité	Annuelle
Bonne gouvernance	Annuelle
Capacités de gestion	Annuelle
Efficacité de la gestion	Semestrielle



1. Existence et fonctionnement de l'organe de gestion

	Oui	Non	Action à entreprendre si « Non »
1 Y a-t-il des personnes responsables de la gestion du point d'eau?			Organiser la communauté à choisir ses gestionnaires du point d'eau.
2 Est-ce que les gestionnaires du point d'eau ont des statuts et un règlement intérieur?			Accompagner la communauté à l'élaboration des statuts et un règlement intérieur de ce comité.
3 Est-ce que les gestionnaires du point d'eau se rencontrent périodiquement (indiquer la périodicité) pour faire l'état de la gestion du point d'eau et prendre des décisions ?			Sensibiliser les gestionnaires du point d'eau à l'organisation de rencontres périodiques pour faire l'état de la situation du point d'eau.

Remarque : périodicité recommandée pour le suivi de la fonctionnalité de l'organe de gestion: annuelle.

2. Equité

	Oui	Non	Action à entreprendre si « Non »
1 Est-ce que des règles d'accès au point d'eau existent : qui y a accès, comment et quand?			Appuyer la communauté et les gestionnaires du point d'eau à l'élaboration participative de règles d'accès.
2 Les règles d'accès ont-elles été élaborées de façon participative avec toutes les branches de la communauté ?			Accompagner la communauté à faire une révision de ces règles d'accès s'il y a des groupes qui sont lésés.
3 Les règles d'accès au point d'eau sont-elles appliquées ?			Accompagner la communauté à identifier les problèmes et à trouver des solutions.
4 Est-ce que toutes les règles sont acceptées/approuvées par les usagers?			Accompagner la communauté à identifier les problèmes et à trouver des solutions.
5 Est-ce que le groupe de gestionnaires comprend des représentants des différents groupes d'usagers du point d'eau ?			Accompagner la communauté à revoir la composition du groupe de gestionnaires de points d'eau afin que les différents groupes d'usagers soient représentés.

	Oui	Non	Action à entreprendre si « Non »
6 Y a-t-il des sanctions à l'encontre de ceux qui ne sont pas à jour par rapport au paiement de l'eau ?			S'assurer en collaboration avec la communauté que toutes les règles d'accès au point d'eau sont également appliquées à tous.

Remarque : périodicité recommandée pour le suivi de l'équité dans la gestion du point d'eau : annuellement.

3. Bonne gouvernance

	Oui	Non	Action à entreprendre si « Non »
1 Y a-t-il un renouvellement périodique des membres du comité de gestion du point d'eau?			S'assurer en collaboration avec la communauté que le comité de gestion du point d'eau est renouvelé selon les lois et règlements prévus.
2 Y a-t-il une traçabilité des dépenses engagées par le comité au nom de l'approvisionnement en eau de la communauté?			Exiger que le comité de gestion documente les différentes dépenses dans un format convenu.
3 Est-ce que le comité de gestion effectue des comptes rendus réguliers à la communauté sur la gestion financière?			Accompagner la communauté à organiser des réunions périodiques de présentation de bilan (Ce point doit être inscrit dans les lois et règlements).
4 Existe-t-il des documents de rapportage (financiers et narratifs) ?			Travailler avec les communautés à ce qu'elles identifient et mettent en place des règles d'autorisation et d'exécution des dépenses et à les inclure dans les lois et règlements du comité de gestion.
5 Existe-t-il une procédure d'autorisation et d'exécution des dépenses?			Accompagner les gestionnaires et la communauté à identifier et appliquer une procédure d'autorisation et d'exécution des dépenses et à l'inclure dans les lois et règlements du comité de gestion.
6 Les fonds récoltés sont-ils gardés dans un endroit sûr?			Accompagner la communauté dans l'ouverture d'un compte bancaire consacré exclusivement à l'approvisionnement en eau de la communauté.

Remarque : périodicité recommandée pour le suivi de la gouvernance au sein du comité de gestion: annuelle.

4. Capacités de gestion

	Oui	Non	Action à entreprendre si « Non »
1 Le comité de gestion connaît-il le coût approximatif des pièces de rechange de l'équipement du point ?			Organiser une réunion d'information sur le coût des différentes pièces de rechange et sur leur périodicité de remplacement
2 Existe-t-il un budget annuel prenant en compte les provisions pour amortissement des pièces et les coûts de gestion quotidienne ?			Collaborer avec la communauté à la mise en place du budget annuel du point d'eau prenant en compte le remplacement des pièces de rechange et les coûts récurrents.
3 Le comité a-t-il clairement identifié comment il compte mobiliser des fonds pour l'entretien et la réparation du point d'eau?			Collaborer avec la communauté à l'identification participative d'une méthode de paiement de l'eau.
4 Y a-t-il un programme d'entretien périodique du point d'eau? (le décrire) ?			Collaborer avec la communauté et les gestionnaires du point d'eau à l'identification d'un programme de maintenance périodiques du point d'eau et à la définition des tâches (qui doit faire quoi et quand).
5 Le schéma de collecte des paiements est-il suivi (qui ne paie pas ses factures d'eau) ?			Collaborer avec les gestionnaires du point d'eau à la mise en place d'un système de suivi des paiements effectués par les ménages.
6 Le comité de gestion connaît-il les réparateurs qualifiés ?			Demander au comité de gestion de chercher des informations sur les réparateurs qualifiés et mettre à disposition leurs numéros de contact.
7 Est-ce que les documents de rapportage (financier et narratif) existent et sont en bon état?			Inviter les gestionnaires à trouver un système adéquat de rapportage et de conservation sûre des documents de gestion.

Remarque : périodicité recommandée pour le suivi de la capacité de gestion du comité de gestion du point d'eau : annuelle.

5. Efficacité de la gestion

	Oui	Non	Action à entreprendre si « Oui »
1 Le point d'eau tombe-t-il fréquemment en panne?			Faire revoir le système d'entretien périodique et de supervision par un spécialiste.
2 Le délai de réparation des pannes est-il long?			Revoir le système d'identification des besoins de réparations et faire en sorte que les réparations soient effectuées rapidement.
3 Le point d'eau est-il en mauvais état (pompe en mauvais état, fissures sur le béton, etc.)?			Collaborer avec la communauté pour revoir le système d'entretien du point d'eau.
4 Le montant actuellement collecté et en banque est inférieur au montant prévu dans la planification et est insuffisant pour couvrir les frais de maintenance et de réparation prévues?			Accompagner la communauté à évaluer la situation et à prendre les décisions qu'il faut pour s'assurer que les fonds collectés seront suffisants pour couvrir les frais de maintenance et de réparation.

Remarque : périodicité recommandée pour le suivi de l'efficacité de la gestion du point d'eau : semestrielle.

Précisions sur l'efficacité de la gestion du point d'eau

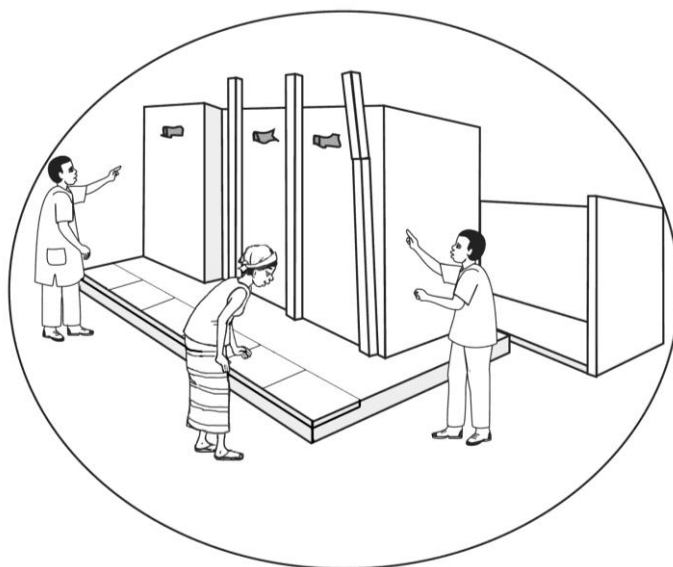
Préciser le nombre de fois ou la pompe est tombée en panne depuis le dernier suivi, la nature des pannes et les délais de réparations (remise en marche), pour chaque cas.

Quel est le montant actuel disponible (dans une institution banque) pour l'entretien et les réparations du point d'eau?

Quel est le montant annuel de la contribution de la communauté initialement convenu pour assurer qu'assez d'argent est mis de côté pour les frais de maintenance et de réparations ?

Est-ce que le montant recueilli permet de satisfaire cet objectif?

5. FICHE DE SUIVI DE LATRINES



1. Emplacement

	Oui	Non	Action à entreprendre si « Oui »
1 La latrine est-elle située dans une zone basse ?			Faire un terrassement (remblai) autour de la latrine pour la protéger contre une inondation de la fosse. Si le risque d'inondation est très élevé, penser à déplacer la latrine.
2 Y a-t-il des risques de stagnation d'eau autour de la latrine ?			Faire un terrassement autour de la latrine
3 Y a-t-il des infiltrations latérales d'eau dans la fosse ?			Chercher les zones d'infiltrations et les traiter (Rendre étanche les alentours de la fosse, remblayer autour de la fosse, etc.)
4 La latrine renvoie-t-elle les odeurs vers la maison ?			Si possible changer l'emplacement de la latrine et la placer après les maisons dans le sens de circulation des vents dominants.

2. La dalle

	Oui	Non	Action à entreprendre si « Oui »
1 La dalle de la latrine n'est pas lisse / présente des fissures			Lisser la dalle ou boucher les fissures avec du mortier pour permettre un nettoyage facile de la dalle.
2 La dalle de la latrine permet-elle la stagnation d'urine ?			Reprendre les pentes du dessus de la latrine avec du mortier pour faciliter l'écoulement des urines vers le trou de défécation.
3 Les bords du trou de défécation ne sont pas lisses			Lisser les bords du trou de défécation avec du mortier afin de faciliter le nettoyage des selles qui peuvent s'y retrouver.

3. Superstructure

	Oui	Non	Action à entreprendre si « Non »
1 La superstructure permet-elle la protection de l'intimité ?			Reprendre la superstructure pour qu'elle puisse cacher entièrement ceux qui utilisent la latrine.

4. Utilisation / entretien

	Oui	Non	Action à entreprendre si « Oui »
1 Y a-t-il beaucoup de mouches ?			<p>Pour une latrine non VIP, couvrir le trou de défécation après chaque utilisation.</p> <p>Pour une latrine VIP (latrine améliorée à fosse ventilée), créer les conditions d'une semi-obscurité dans la cabine de sorte que les mouches soient attirées par la lumière provenant du tuyau de ventilation.</p>
2 Y a-t-il beaucoup d'odeur ?			<p>Verser de la cendre dans la fosse après chaque défécation.</p> <p>En plus pour les latrine VIP, s'assurer que l'air circule correctement (qu'il entre dans la fosse par le trou de défécation et ressort par le tuyau de ventilation).</p>
3 La latrine est-elle utilisée comme douche ?			Inviter le propriétaire à réaliser une douche indépendante pour ne pas vite remplir sa latrine.
4 L'intérieur de la latrine est-elle sale (urines sur la dalle, présence de selles autour du trou de défécation, etc.)?			Inviter la famille à faire un nettoyage périodique (journalière) de la latrine afin d'éviter les sources de contamination.
5 Il n'y a pas de dispositif de lavage de mains à côté de la latrine.			Sensibiliser le propriétaire sur les risques sanitaires dus au passage de germes des fèces à la nourriture et l'inviter à la mise en place d'un dispositif de lavage des mains.
6 Il n'y a pas de couvercle du trou de défécation (dans le cas de latrine non VIP).			Sensibiliser le ménage sur l'importance de l'utilisation d'un couvercle comme barrière efficace contre la contamination par les mouches.

5- Cas particulier des superstructures de latrines VIP

	Oui	Non	Action à entreprendre si « Oui »
1 Y a-t-il des ouvertures sur les autres façades de la superstructure en dehors de la façade de la porte ?			Les fermer.
2 L'intérieur de la latrine n'offre pas de semi-obscurité (temps d'accommodation inférieur à 10 secondes)			Créer les conditions pour qu'il y ait une semi-obscurité dans la cabine : installer une porte s'il n'y en a pas, diminution les autres ouvertures situées sur la façade coté porte, etc.
3 La porte d'entrée n'est pas située du côté des vents dominants			Si possible placer la porte d'entrée du côté des vents dominants.
4 Est-ce que la hauteur de la conduite de ventilation dépasse la partie la plus haute de la superstructure de moins de 50 cm?			Augmenter la hauteur de la conduite de ventilation pour qu'elle dépasse d'au moins 50 cm la partie la plus haute de la superstructure.
5 la conduite de ventilation présente-t-elle des trous ou des fissures ?			Changer la conduite de ventilation ou boucher ces trous ou fissures.
6 Le diamètre de la conduite de ventilation est-il petit (inférieur à 150 mm)			Si possible changer de conduite de ventilation (diamètre d'au moins 150 mm. Augmenter également la taille du trou de ventilation pour qu'elle soit à peu près du même diamètre).
7 La conduite de ventilation n'est pas placée du côté de l'équateur.			Pour la construction des prochaines latrines VIP, placer la conduite de ventilation du côté de l'équateur (de sorte qu'elle puisse bénéficier d'un maximum d'ensoleillement).
8 la conduite de ventilation est-elle mal fixée / non hermétiquement fixée?			Bien fixer la conduite de ventilation (avec du béton ou du mortier)
9 La conduite de ventilation est-elle inclinée (non verticale) ?			Revoir la fixation et la position de la conduite de façon à ce qu'elle soit verticale pour permettre que la lumière du soleil arrive dans la fosse.

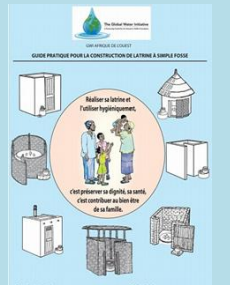
	Oui	Non	Action à entreprendre si « Oui »
10 Il n'y a pas de grillage anti mouches au dessus de la conduite de ventilation			Mettre en place le grillage anti-mouches qui permet de piéger et d'éliminer les mouches qui tentent de s'échapper de la fosse par la conduite de ventilation.
11 Le grillage anti-mouches est-il troué ?			Changer le grillage anti-mouche
12 Le grillage anti-mouches est-il mal attaché à la conduite de ventilation ?			Bien attacher le grillage anti-mouche à la conduite de ventilation.
13 Est-ce que le trou de défécation de la latrine a un couvercle ?			Supprimer le couvercle car l'air doit s'introduire dans la fosse de la latrine par le trou de défécation et ressortir par le tuyau de ventilation.

BIBLIOGRAPHIE


- ANTEA, 2006, Programme d'application de la réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'AEP en milieu rural et semi-urbain (au Burkina Faso), Etude des modalités de gestion et de maintenance des pompes à motricité humaine, Aspects techniques, d'organisation et financiers, Rapport définitif n° A 40861 / A, Janvier 2006.
- ANTEA, 2006, Programme d'application de la réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'AEP en milieu rural et semi-urbain (au Burkina Faso), Etude des modalités de gestion et de maintenance des pompes à motricité humaine, Aspects techniques, d'organisation et financiers, Annexe 2 (Protocoles d'entretien et de maintenance et durée de vie des principales pièces) du Rapport définitif n° A 40861 / A, Janvier 2006.
- François Brikké, Maarten Bredero, 2003, Linking technology choice with operation and maintenance in the context of community water supply and sanitation (World Health Organization and IRC Water and Sanitation Centre Geneva, Switzerland, 2003).
- Jean ZOUNGRANA (zoung_jean@yahoo.fr), Promotion de l'hygiène et de l'assainissement en milieu rural/Guide de formation des maçons à la construction de latrines familiales.
- Jean-Philippe DEBUS, Formulaire d'inspection sanitaire de forage, CRS.
- Jimmy Royer, Thomas Djiako, Eric Schiller, Bocar Sada Sy, 1998, Le pompage photovoltaïque. Manuel de cours à l'intention des ingénieurs et des techniciens, IEPF/Université d'Ottawa / EIER / CREPA, 1998.
- Michael Smith, Rod Shaw, 1996, Sanitary surveying, WEDC Loughborough University, 1996.
- R. Franceys, J. Pickford & R. Reed, 1995, Guide de l'assainissement individuel.
- Triple-S (Sustainable Services at Scale), September 2011, Service delivery indicators and monitoring to improve sustainability of rural water supplies, IRC International Water and Sanitation Centre.
- World Health Organization, 1997, Guidelines for drinking-water quality, Volume 3 Surveillance and control of community supplies, Geneva 1997.

La série technique de GWI : la qualité des infrastructures pour un accès durable à l'eau et à l'assainissement:


Guide pratique pour la construction de latrine à simple fosse.
Réf. : 2011-01-F



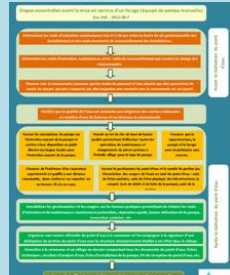
Contractualisation de la réalisation des points d'eau: formulaires de réception provisoire et définitive.
Réf. : 2012-04-F




Démarche qualité pour la réalisation d'infrastructures durables en Afrique de l'Ouest.
Réf. : 2012-01-F




Les étapes essentielles avant la mise en service d'un forage (équipé de pompe manuelle) au profit d'une communauté.
Réf. : 2012-05-F




Fiches de suivi de points d'eau et de latrines.
Réf. : 2012-02-F




Guide de formation des communautés au suivi des travaux de réalisation d'un mini réseau d'approvisionnement en eau à énergie solaire.
Réf. : 2012-06-F



Guide de formation des communautés au suivi des travaux de réalisation de forage.
Réf. : 2012-03-F



Faire le bon choix: un comparatif des technologies d'approvisionnement en eau en milieu rural.
Réf. : 2012-07-F



Ces documents sont également disponibles en Anglais.

Auteurs principaux : Lambert Zounogo P. NIKIEMA (CRS), Sue CAVANNA (Sahel Consulting) et Jean-Philippe DEBUS (CRS).

